



COMMUNIQUÉ de PRESSE

COMMUNICATION

CP n° 10 du 21 novembre 2016

Défenseur des droits : un rappel nécessaire d'une école inclusive

Le Sgen-CFDT demande aux ministères concernés de se saisir des préconisations du Défenseur des droits afin de mettre en place, en coopération avec les différents partenaires éducatifs, une politique indispensable et ambitieuse d'inclusion. Il est nécessaire de s'en donner pleinement les moyens tant des points vue matériel et organisationnel qu'humain.

Les préconisations du Défenseur des droits dessinent les contours d'une École inclusive, par ailleurs un des axes de la loi de refondation, qui accueille tous les élèves dans un cadre commun et répond de manière différenciée à leurs besoins. Il rejoint notamment les revendications du Sgen-CFDT : il est indispensable de définir l'éducation inclusive comme l'accès à l'école de tous les enfants au nom des droits. Mettre en place un parcours pour chacun des élèves, tout au long de la scolarité, nécessite un glissement de perspectives : c'est placer la réussite de tous au cœur des missions de l'école.

Par ces constats, fondés notamment sur les saisines du Défenseur des droits, il se confirme une nouvelle fois que le fonctionnement systémique de l'École, dont les finalités ne sont pas clairement définies, génère des discriminations et renforce les inégalités sociales.

Le Sgen-CFDT salue donc la publication du rapport du Défenseur des droits sur le Droit à l'Éducation qui prône l'inclusion et la réussite de tous les élèves, y compris les plus fragiles, qu'ils soient porteurs de handicap, à haut potentiel, malades, nouveaux arrivants, enfants du voyage, résidant en Outre-mer ou en situation de grande pauvreté.